Administration du pétrole-Loi

Quand le député parle de l'Ouest, il parle d'une très petite minorité de gens, de ses amis qu'il fréquente au club pétrolier où ils lisent le journal et parlent du grand exode, des emplois perdus pour le Canada. Il ne songe pas aux agriculteurs de l'Alberta qui, si les députés d'en face pouvaient agir à leur guise, paieraient \$2,400 de plus d'ici 1984 qu'ils ne paieront grâce à notre programme. Si vous demandez aux agriculteurs de l'Alberta, de la Saskatchewan ou du Manitoba qui sont également des gens de l'Ouest, s'ils sont prêts à payer le pétrole plus cher et, à faire payer leurs produits beaucoup plus cher au consommateur, ils vous diront que cette perspective ne leur sourit guère.

Parlez-en au consommateur de l'Ouest qui vit à Edmonton, à Calgary, à Winnipeg ou à Regina, et qui paierait \$500 de plus l'essence pour sa voiture ou \$500 à \$600 de plus pour chauffer sa maison. Ce sont également des gens de l'Ouest. Ces habitants de l'Ouest ne sont pas comme les gens dont parlait le député; en fait, s'il ne les connaît pas, c'est qu'il ne les fréquente pas.

Voilà le genre de préoccupations dont nous avons dû tenir compte au moment d'élaborer la politique énergétique. Il nous a fallu prendre bonne note du fait que beaucoup de nos concitoyens, qu'ils habitent dans l'Est ou dans l'Ouest, ne pouvaient assumer le coût des politiques et des programmes du genre proposé dans le budget précédent.

Nous reconnaissons qu'il n'est pas facile de conclure une entente avec les provinces. Nous ne prétendons pas trouver une solution magique ou instantanée qui nous permettra de conclure une entente extraordinaire, comme le souhaitent les députés d'en face. Je regrette, monsieur l'Orateur, mais il n'y a pas de solution facile. Nous pourrions capituler, nous montrer conciliants, céder même. Mais pour défendre les intérêts de l'ensemble du pays et de tous nos concitoyens, malheureusement il n'y a pas de solution toute faite.

J'ai été quelque peu surpris par la leçon d'histoire que nous a servie le député de Calgary-Centre. Il a présenté toute l'affaire comme s'il s'agissait de la lutte suprême du fédéralisme, comme si, d'une certaine façon, les événements de ces derniers mois n'en étaient en réalité qu'un seul. D'après lui, c'est comme si le grand chef d'un gouvernement provincial s'était dressé dans toute sa gloire contre le gouvernement fédéral qui, à l'entendre, s'était montré malhonnête et fourbe. Le député ne connaît pas bien l'histoire du Canada, qui a été marquée par des tensions et des conflits constants, et certes par toute une série de désaccords entre les gouvernements fédéral et provinciaux et entre les régions.

En relisant le compte rendu des débats qui ont eu lieu vers 1939 ou 1940 concernant le projet de loi sur l'assurance-chômage, je suis tombé sur les observations suivantes d'un premier ministre provincial:

De toute évidence, les provinces de l'Ouest étant incontestablement en faillite, le coût de tout régime national d'assurance-chômage devra être assumé par les deux provinces centrales, et s'il faut à tout prix adopter pareil régime, il serait probablement préférable que nous menions la barque à notre façon.

Il a ajouté qu'il s'opposait à ce que le gouvernement fédéral accorde une aide quelconque aux provinces de l'Ouest, qui étaient en faillite à l'époque. C'était M. Mitch Hepburn, premier ministre de l'Ontario, qui tenait ces propos. Nous avons déjà entendu des propos semblables il n'y a pas longtemps; en effet, il suffit de comparer les paroles de M. Hepburn aux déclarations qu'ont faites certains premiers

ministres dernièrement. D'autres régions, d'autres provinces, mais toujours la même théorie. Ils disent: «Cela nous appartient, nous le gardons, nous n'avons pas l'intention de partagers. Mais heureusement, en 1939 et 1940, le gouvernement fédéral a eu le courage de proposer un programme d'assurance-chômage à l'échelle nationale, pour faire en sorte qu'il y ait un juste partage des avantages et que les habitants des provinces centrales payent plus qu'ils ne gagnent pour assurer la sécurité économique aux régions des Maritimes et de l'Ouest.

J'invite les députés d'en face à relire les débats concernant la loi sur l'assurance-chômage qui se sont déroulés en 1940. Ce qui est intéressant, c'est que le parti qui prétend aujourd'hui que le gouvernement fédéral est malhonnête disait les mêmes choses à l'époque. Les arguments n'ont pas changé en quarante ans. Il en va de même aujourd'hui: «Défendons les provinces, ne laissons pas le gouvernement fédéral imposer sa volonté, ne partageons pas les richesses, n'offrons aucun avantage». On pourrait croire qu'après quarante ans, la loi serait mise à jour. Le fait est que notre parti a de tout temps reconnu l'existence fondamentale de la Confédération, la nécessité d'un partage des avantages.

M. McKinnon: C'est King qui a dit «Ne leur donnons pas un sou».

M. Axworthy: Savez-vous ce que nous devrions faire? Nous devrions examiner les données actuelles. On a propagé des rumeurs selon lesquelles cette nouvelle politique énergétique pousserait l'Alberta à la faillite, que les Albertains, qui ont travaillé avec ardeur et sont de bons citoyens, seront réduits à la pauvreté par cette politique énergétique nationale. Et pourtant, lorsque je regarde les chiffres et que j'effectue les mêmes calculs que les gens d'en face, je constate que le revenu provenant des ressources, en 1984, s'élèvera à \$4,400 par habitant dans la province de l'Alberta. Comparez ce chiffre avec celui de ma province, le Manitoba, où les recettes provenant des richesses naturelles représentent \$22 par personne. Il me semble que lorsqu'on compare ces \$4,400 et ces \$22, on ne peut qu'en conclure qu'il existe certaines disparités économiques. Il faut donc mettre sur pied un mécanisme de partage et de nivellement de cette disparité, une façon d'équilibrer les deux, afin qu'une province ne soit pas obligée d'augmenter de façon extraordinaire ses revenus, sa taxe de vente ou son impôt sur les sociétés pour être en mesure d'assurer un niveau de services équivalent à ceux qu'offre une province qui possède toutes les richesses.

Tout ce que nous cherchons à faire, c'est de dire qu'il incombe au gouvernement fédéral, à l'heure actuelle, d'assurer un certain équilibre, un certain partage, afin d'éviter ces hauts et ces bas de richesses et de disparités économiques.

Des voix: Bravo!

• (2050)

M. Axworthy: Il est également vrai que l'État fédéral a une autre attribution, qui consiste à assurer un certain équilibre entre l'activité publique et l'activité privée. Mon parti est un ardent défenseur de l'entreprise privée. Nous aidons les petites et moyennes entreprises à fournir et à créer des emplois, nous leur donnons des encouragements à cette fin, mais nous défendons également le principe fondamental voulant que dans une certaine mesure nous ayons la propriété, le contrôle et la direction de ce qui se fait chez nous.